

Bulletin d'inscription

Vide-greniers du dimanche 19 octobre 2025

Installation 6h00 – début des ventes 8h00

Salle Le Triskell, Meucon (56890)



Particulier

Professionnel

Association

Mr/Mme : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse mail :

N° de téléphone :

N° de registre du commerce (professionnel) :

N° de pièce d'identité (particulier) :

Tarifs :

❖ Sans table : 3,50€ le mètre

❖ Avec table : 13,50€ les 3 mètres

❖ Place de 1 mètre sans table pour portant : 3,50€

Nombre de mètres sans table m

Nombre de mètres avec tables :m **Total à verser €**

Nombre de mètres pour portant : m

Règlement par **chèque** ou par **virement** via le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/etoile-sportive-saint-ave-meucon-handball/boutiques/vide-grenier-meucon-2025-2>

A..... le.....

Signature et précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :

Bulletin à retourner par mail à l'adresse : vgessam56890@gmail.com ou par courrier à Philippe Le Roux, 20 rue Jean-Philippe Rameau, 56890, SAINT-AVE.

Règlement :

- Je déclare faire mon affaire personnelle de toutes assurances concernant ce vide-greniers, trocs et puces, et déclare renoncer à tous les recours à l'encontre des organisateurs, ses assurances et la ville en cas de dommages.
- Il vous sera demandé un extrait de registre de commerce de moins de 3 ans ou une pièce d'identité au nom du réservataire (nous fournir une attestation sur l'honneur prouvant que vous n'avez fait que 2 braderies dans l'année).
- En raison des frais engagés, les absences ne pourront pas donner droit au remboursement de l'inscription.
- Les organisateurs ne pourront en aucun cas, être tenus responsables de vols, dégradations, ou accidents survenus au cours de la manifestation.
- Le déballage s'effectuent de 6h00 jusqu'à 8h00, si absence, remise en vente des places.
- Tables obligatoirement fournies pour les exposants situés dans les allées centrales. Possibilité de choix pour les exposants situés en bordure de salle.
- Les exposants devront laisser les emplacements propres.
- Un mètre linéaire sans table est obligatoirement à prendre un cas d'un portant.
- Réservation confirmée à la réception du paiement (chèque ou helloasso).
- La vente de boisson et petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- Il est formellement interdit de vendre des objets neufs, des armes à feu, des animaux, de la nourriture et de l'alcool.
- Tout exposant a l'obligation de rester jusqu'à la fin de l'évènement.
- Les animaux sont formellement interdits sur le site.
- Pour les non-professionnels, en signant ce document, vous attestez sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

A..... le.....

Signature et précédée de la mention « Lu et approuvé » :